# TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UNE EXPERTISE POUR L'ÉVALUATION FINALE ET LA CAPITALISATION DU PROJET REG-PHARMA

## DATE : NOVEMBRE 2026

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

| | |
|---|---|
| Intitulé de la mission | Evaluation finale et capitalisation du projet REG-PHARMA |
| Bénéficiaire(s) | Directs : Les 14 agences nationales de réglementation pharmaceutique des espaces UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad)<br><br>Indirects : Les populations des régions UEMOA et CEMAC |
| Pays | Bénin, Gabon, Etats membres des zones UEMOA et CEMAC |
| Budget estimatif | 40.000 €HT |

## CONTEXTE

### Contexte général

De par son objectif qui est de renforcer la réglementation et la régulation du secteur pharmaceutique, le projet REG-PHARMA a pour ambition de contribuer à relever certains défis dans le secteur pharmaceutique, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, notamment :

- La disponibilité et l'accessibilité à des produits de santé sûrs, efficaces, de qualité et de coût abordable, dans un contexte de mise en place des Couvertures Sanitaires Universelles et de riposte aux crises sanitaires ;

- L'harmonisation de la Réglementation pharmaceutique, l'amélioration des performances de la régulation du secteur et la coopération pharmaceutique, dans un contexte de mise en place de l'Agence Africaine du Médicament (AMA) et de mise en œuvre de l'initiative AMRH (African Medicines Regulatory Harmonization), portées par l'Union Africaine ;

- Le développement d'un environnement réglementaire propice aux investissements et à des capacités industrielles pour une production pharmaceutique locale en conformité avec les normes internationales et pour une réduction de la dépendance aux importations pharmaceutiques ;

- Le renforcement des compétences des Ressources Humaines, dans les métiers de la régulation et de la réglementation pharmaceutique.

- Le Comité Régional pour l'Harmonisation de la Réglementation Pharmaceutique dans les Etats Membres de l'UEMOA (CR_HRP/UEMOA) ;
- Le Programme sous régional d'harmonisation des politiques pharmaceutiques nationales en Afrique centrale (PSR_HPPN) de l'Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC) et de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;
- L'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de Santé (ABMed) ;
- L'Agence Nationale du Médicament et des Autres Produits de Santé du Gabon (ANMAPS) ;
- L'Unité de Formation et de Recherche Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de l'Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (UFRSPB/UFHB) ;
- La Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (FMPO/UCAD) ;
- L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes (EHESP).

Le projet REG-PHARMA vise à améliorer l'accès des populations à des produits de santé de qualité, sûrs, abordables et efficaces, en contribuant au renforcement et à l'harmonisation de la réglementation du secteur pharmaceutique dans les États membres de l'UEMOA et de la CEMAC.

Il est structuré en 3 composantes :

1. Soutien aux initiatives régionales de l'UEMOA et de la CEMAC pour l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique et la préparation des États membres aux situations d'urgence sanitaire ;
2. Renforcement des capacités de deux Agences Nationales de Réglementation Pharmaceutique, respectivement du Bénin (ABMed) et du Gabon (ANMAPS) à travers, notamment, la formation de cadres, le soutien à la dématérialisation des procédures, et la mise en place d'un système de gestion de la qualité ;
3. Renforcement des ressources humaines francophones en matière de réglementation et de régulation pharmaceutiques, à travers notamment le développement d'une filière régionale de formation continue aux métiers de la réglementation et de la régulation.

## Présentation du projet

» Intitulé du projet : REG-PHARMA

» Dates de mise en œuvre : Avril 2023 – Avril 2027 (48 mois)

» Localisation/Zones d'intervention : Bénin, Gabon et 14 pays de la zone UEMOA et CEMAC

» Partenaires opérationnels : Agence béninoise du médicament et des autres produits de santé (ABMed), Agence nationale du médicament et des autres produits de santé du Gabon (ANMAPS), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

» Groupes Cibles : Les 14 agences nationales de réglementation pharmaceutique des espaces UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad)

» Budget du projet : 5 millions d'euros

» Objectifs du projet :

Objectif général : Améliorer l'accès des populations à des produits de santé de qualité, sûrs et efficaces, en contribuant au renforcement et à l'harmonisation de la réglementation du secteur pharmaceutique dans les États membres de l'UEMOA et de la CEMAC.

Objectif spécifique 1 : Composante régionale
Soutenir les initiatives régionales de l'UEMOA et de la CEMAC pour l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique et la préparation des Etats membres aux situations d'urgence sanitaire.

Objectif spécifique 2 : Composante nationale
Renforcer les capacités fonctionnelles des Autorités nationales de règlementation pharmaceutique du Bénin et du Gabon.

Objectif spécifique 3 : Composante formation
Développer les compétences des ressources humaines francophones en matière de réglementation pharmaceutique en CEMAC et UEMOA.

» Résultats attendus et indicateurs :

Résultat 1 : Les initiatives régionales de l'UEMOA et de la CEMAC pour l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique et la préparation des Etats membres aux situations d'urgence sanitaire sont soutenues à travers des actions :

- De mise à jour des cadres juridiques et des lignes directrices en matière d'homologation des médicaments, de surveillance des marchés et d'inspection pharmaceutique ;
- De formation d'un pool d'experts régionaux ;
- D'opérations conjointes d'inspection.
-

Indicateurs contractuels issus du cadre logique révisé :

- Nombre de textes réglementaires rédigés et/ou révisés portant sur les fonctions réglementaires ;
- Nombre d'Etats membres des CER ayant un PDI à jour sur les fonctions ciblées par le projet ;
- Nombre d'experts des ANRP ayant participé aux activités de renforcement de capacités organisées au niveau régional ;

Résultat 2 : Les capacités de deux Agences Nationales de Réglementation Pharmaceutique (Bénin et Gabon) sont renforcées à travers la formation de cadres, le soutien à la dématérialisation des procédures, et la mise en place d'un système de gestion de la qualité.

Indicateurs contractuels issus du cadre logique révisé :

- Nombre de fonctions réglementaires ayant atteint le NM3 dans les ANRP du Bénin et du Gabon ;
- Taux d'établissements pharmaceutiques inspectés ayant bénéficié d'un suivi des CAPA ;
- Proportion de dossiers soumis pour l'homologation, traités dans les délais ;
- Nombre d'ANRP ayant soumis un dossier à l'AUDA-NEPAD pour être reconnue comme CRE ;
- Taux de mise en œuvre des recommandations du PDI sur les 3 fonctions réglementaires prioritaires ;
- Nombre d'ANRP ayant obtenu la certification ISO 9001 sur la base d'un SMQ conforme ;
- Taux de dématérialisation des procédures administratives ;
- Nombre de bases de données créées (en vue d'une consolidation au niveau régional) ;
- Nombre de stages d'immersion/échanges d'expérience/twinnings (inter et intra régionaux) organisés ;
- Taux de mise en œuvre des sous indicateurs GBT relatifs aux RH dans les 3 fonctions réglementaires prioritaires ;

Résultat 3 : Les ressources humaines francophones en matière de réglementation pharmaceutique sont renforcées, à travers notamment le développement d'une offre institutionnelle de formation et d'expertise.

Indicateurs contractuels issus du cadre logique révisé :

- Nombre de spécialisations couvertes par la filière de formation ;
- Nombre de personnes ayant bénéficié des formations délivrées par la filière
- Nombre de professionnels des ANRP ayant accru leurs connaissances dans le cadre de la formation initiale ou continue ;
- Nombre de professionnels des ANRP ayant obtenu un diplôme dans le cadre de la formation initiale ;
- Nombre de stages professionnels réalisés ;
- Nombre de conventions de partenariats signées avec des agences et des facultés dans la région et à l'international ;
- Nombre de certifications obtenues sur la plateforme de e-learning.

» Principales activités mises en œuvre :

**Composante 1 : Harmonisation réglementaire au niveau régional**
Assistance technique pour la mise en œuvre d'expertises et d'ateliers à dimension régionale.
Appui technique et financier à la mise en œuvre d'ateliers à portée régionale visant à soutenir les Etats membres dans le renforcement des fonctions réglementaires et des processus réglementaires.

**Composante 2 : Appui à l'atteinte du niveau de maturité 3 de l'ABMed et de l'ANMAPS**
Recrutement d'expertises dédiées à soutenir l'atteinte du NM3 sur les fonctions réglementaires ciblées, soit dédiée à l'une des deux agences soit pour des chantiers transversaux.
Mise en œuvre d'activités de formations et d'inspections à portée régionale.
Achat d'équipements informatiques et d'appareils d'analyse pharmaceutique.

**Composante 3 : Renforcement des ressources humaines à travers le développement d'une filière régionale de formation continue aux métiers de la réglementation et de la régulation pharmaceutique**

Appui technique à la création de partenariat entre universités (Dakar, Abidjan, Rennes).
Lancement d'un portail numérique régional dédié à la formation continue aux métiers de la réglementation pharmaceutique.
Appui à la mise en œuvre de comités pédagogiques dédiés au renforcement du portail numérique par les 3 universités.
Mise en œuvre de comités pédagogiques.

» Dispositif de suivi-évaluation :

Un plan de suivi-évaluation, un cadre logique et des indicateurs projet ont été formulés en 2023 et révisés en 2025 suite à un avenant au contrat bailleur.

Ces éléments sont disponibles en annexe afin d'apporter une meilleure compréhension du projet au candidat.

## OBJECTIFS ET RESULTATS POURSUIVIS

### Objectifs de la mission

### Raison d'être et objectifs de l'évaluation

Au regard de l'obligation contractuelle et de redevabilité envers le bailleur de fonds, de la durée de mise en œuvre de 4 ans, du budget conséquent de 5 millions d'euros, de la dimension multi-acteurs et de l'approche régionale, de l'ambition de prolongation du projet REG-PHARMA à travers une seconde phase, et selon les préconisations du plan de suivi-évaluation adopté pour le projet, l'équipe projet souhaite mener une évaluation externe finale.

Cette évaluation finale est planifiée alors que le projet atteindra la fin de la période de mise en œuvre en avril 2027, mais aussi au regard du lancement de nombreux processus visant d'une part à étendre sa durée initiale et d'autre part d'initier une seconde phase « REG-PHARMA 2 », et de retours positifs des partenaires de mise en œuvre et des acteurs de la régulation et de la réglementation pharmaceutique en Afrique et à l'international à travers l'évaluation à mi-parcours du projet vis-à-vis de la continuation et de l'extension des activités mises en œuvre.

Cette évaluation est un jalon du projet pour assurer sa redevabilité envers le bailleur de fonds, l'Agence Française de Développement, l'agence de mise en œuvre (Expertise France), et les bénéficiaires du projet, soit les 14 agences nationales de réglementation pharmaceutique des espaces UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad), et des populations des régions UEMOA et CEMAC.

Elle doit également permettre d'identifier des enseignements et des recommandations stratégiques et opérationnelles qui serviront à améliorer les performances d'autres projets régionaux menés par Expertise France et dans la perspective de la continuation du projet REG-PHARMA.

### Objectifs et attentes générales de la mission

Cette évaluation a pour principal objectif de fournir aux partenaires nationaux du Bénin et du Gabon, aux partenaires régionaux de l'UEMOA et de la CEMAC, et aux universités et instituts de formation représentés par l'Unité de Formation et de Recherche Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de l'Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan, la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

de Rennes, à l'agence Expertise France (équipes terrain et siège), à l'Agence Française de Développement et au grand public :

- Une analyse globale et indépendante de la performance du projet dans son ensemble, en prêtant une attention particulière à ses résultats et effets, en comparaison avec les objectifs fixés et hypothèses initiales ;
- Des leçons et des recommandations, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures.

En particulier, cette évaluation servira à :

- Évaluer la pertinence du dispositif d'assistance technique mis en œuvre dans le cadre du projet REG-PHARMA, notamment les mécanismes d'identification, d'instruction, de validation et de suivi des appuis apportés aux institutions bénéficiaires ;

- Apprécier la qualité de l'accompagnement technique et institutionnel fourni aux structures partenaires, ainsi que l'adéquation des approches méthodologiques déployées au regard des besoins du secteur pharmaceutique ;

- Analyser l'efficacité globale de la mise en œuvre du projet REG-PHARMA au regard des activités réalisées, des résultats attendus et des objectifs fixés dans les documents de référence du projet ;

- Évaluer le niveau de renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs bénéficiaires, en particulier des autorités nationales de régulation pharmaceutique et des structures régionales impliquées ;

- Évaluer les résultats atteints ainsi que les effets directs et indirects du projet sur :
  - L'amélioration des systèmes de régulation pharmaceutique ;
  - La qualité et la sécurité des produits de santé ;
  - La coordination entre les acteurs institutionnels ;
  - Le renforcement des mécanismes de gouvernance du secteur pharmaceutique ;

- Apprécier la contribution du projet à l'harmonisation des pratiques réglementaires et au renforcement de la coopération régionale en matière de régulation pharmaceutique ;

- Analyser l'efficience du projet, notamment l'adéquation entre les ressources mobilisées, les dispositifs opérationnels mis en place et les résultats obtenus ;

- Analyser la gouvernance du projet REG-PHARMA, la qualité des relations partenariales ainsi que les modalités de coordination entre les différentes parties prenantes (institutions nationales, partenaires techniques et financiers, équipe projet et structures d'appui) ;

- Évaluer la qualité du dispositif de suivi-évaluation mis en œuvre durant le projet, notamment :
  - La pertinence des indicateurs ;
  - Les mécanismes de collecte et de remontée des données ;
  - Les outils de pilotage et de reporting ;
  - Ainsi que l'utilisation des données dans la prise de décision ;

- Identifier les principales contraintes, difficultés et facteurs de réussite rencontrés au cours de la mise en œuvre du projet ;

- Identifier les bonnes pratiques, les innovations et les enseignements tirés susceptibles d'être capitalisés ou répliqués dans de futurs programmes de renforcement des systèmes pharmaceutiques ;

- Évaluer les perspectives de durabilité des acquis du projet, notamment en matière d'appropriation institutionnelle, de maintien des capacités renforcées et de pérennisation des dispositifs mis en place ;

- Formuler des recommandations stratégiques, opérationnelles et priorisées visant :
  - La consolidation des acquis du projet ;
  - L'amélioration des mécanismes de régulation pharmaceutique ;
  - Le renforcement de la coordination institutionnelle ;
  - L'orientation d'éventuelles phases futures ou initiatives complémentaires.

L'analyse examinera les effets aux différents niveaux de la théorie du changement. Elle documentera notamment les changements institutionnels, organisationnels et professionnels auxquels le projet a contribué : évolution et application des procédures réglementaires, utilisation des outils, mobilisation des compétences, fonctionnement des dispositifs d'assurance qualité et coopération entre institutions. La contribution à des effets plus larges sur la qualité et la sécurité des produits de santé, la production locale ou la souveraineté sanitaire sera examinée à travers les mécanismes plausibles et les preuves disponibles. L'équipe distinguera les changements documentés, les perceptions des acteurs et les perspectives à plus long terme. Elle explicitera les facteurs externes, les explications alternatives et les limites du jugement. Une insuffisance de données ne sera pas assimilée à une absence d'effet.

En complément de l'analyse évaluative, la mission devra conduire une démarche de capitalisation participative visant à transformer les expériences du projet en connaissances opérationnelles, accessibles et réutilisables. La capitalisation ne se limitera pas à un bilan des activités ni à une compilation de bonnes pratiques : elle devra reconstituer et analyser des expériences concrètes, les démarches suivies, les arbitrages, les interactions, les adaptations et les conditions ayant influencé leur déroulement. Elle devra notamment :

- Identifier et sélectionner de manière concertée un portefeuille raisonné d'expériences significatives couvrant les trois composantes du projet et les dimensions transversales ;
- Documenter les approches d'assistance technique et de renforcement des capacités des ANRP, les processus de coopération et d'harmonisation régionale, le développement de l'offre régionale de formation, ainsi que les pratiques de gouvernance et de pilotage d'un projet régional multi-acteurs ;
- Analyser les facteurs facilitateurs, les contraintes, les adaptations, les limites et les conditions d'appropriation, de pérennisation, de transférabilité ou de reproduction des expériences ; Formaliser les savoir-faire explicites et tacites des institutions partenaires, des équipes projet et des experts ;
- Produire des enseignements et supports réutilisables et proposer des pistes de valorisation et de diffusion des connaissances auprès d'Expertise France et des partenaires.

Les deux volets seront complémentaires mais conserveront des finalités et des analyses distinctes : l'évaluation appréciera la performance et les résultats du projet au regard des critères évaluatifs ; la capitalisation analysera en profondeur des expériences sélectionnées et les conditions de réutilisation des connaissances. Les constats de l'évaluation devront alimenter la réflexion de capitalisation comme source complémentaire, sans se substituer à sa démarche participative propre.

La présente évaluation finale poursuit une double finalité de redevabilité et d'apprentissage. Elle fournira une appréciation indépendante et étayée de la performance, des résultats et des effets du projet, ainsi que des perspectives de durabilité de ses acquis. Au-delà de l'appréciation des résultats, elle expliquera comment les changements se sont produits, pour quels acteurs et dans quelles conditions, ainsi que les facteurs ayant favorisé ou limité leur émergence et leur appropriation.

La capitalisation portera sur un nombre limité d'expériences significatives, sélectionnées pour leur intérêt d'apprentissage et leur utilité décisionnelle. Elle inclura des réussites, mais également des difficultés, des adaptations et des résultats contrastés. Pour chaque expérience, les faits documentés, les perceptions des acteurs, les interprétations et les enseignements seront distingués. Les conditions et limites de réutilisation seront explicitées.

Des temps de co-analyse permettront aux partenaires de confronter leurs expériences, d'expliciter leurs savoir-faire et d'identifier les adaptations pertinentes. Ces échanges respecteront l'indépendance du jugement évaluatif. Les enseignements déboucheront sur des propositions d'utilisation précisant les acteurs concernés, les décisions ou pratiques à éclairer, les conditions d'application et les échéances, notamment pour la consolidation des acquis, l'amélioration des pratiques institutionnelles et la conception d'une éventuelle seconde phase. Les conclusions resteront ouvertes à la réorientation ou à la non-reconduction de certaines modalités d'intervention.

L'équipe d'évaluation devra fournir les éléments de preuves expliquant les analyses, les liens de cause à effet et tenter d'identifier les facteurs générant ou entravant le progrès. Ce travail doit encourager la responsabilisation, la prise de décisions, et l'apprentissage.

## Périmètre de l'évaluation

L'évaluation portera sur les éléments suivants :

**Période** : Avril 2023 à février 2027, sous réserve de la date d'arrêt des données qui sera explicitement fixée dans la note de cadrage. L'évaluation étant conduite avant la clôture opérationnelle prévue en avril 2027, elle distinguera les réalisations effectivement constatées à la date d'arrêt des données des activités encore prévues jusqu'à la clôture du projet.

**Composantes** : toutes les composantes du projet

**Pays** *:* Bénin et Gabon en priorité, et potentiellement d'autres pays de la zone UEMOA et CEMAC

**Bénéficiaires** *:*

- Agences nationales de réglementation pharmaceutique du Bénin (ABMed) et du Gabon (ANMAPS) ;
- Les 14 agences nationales de réglementation pharmaceutique des espaces UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et CEMAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad) ;
- L'Unité de Formation et de Recherche Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de l'Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan, la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes.

## CRITÈRES ET QUESTIONS ÉVALUATIVES

L'évaluation mobilisera les six critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité. Leur mobilisation permettra d'apprécier l'adéquation du projet aux besoins, son articulation avec son environnement, l'atteinte des résultats, l'adéquation des ressources mobilisées, les changements auxquels il a contribué et les perspectives de maintien des acquis.

L'évaluation sera structurée autour de six questions principales associées aux critères OCDE-CAD. Les sous-questions ci-dessous constituent un cadre de référence ; elles seront regroupées, précisées et hiérarchisées au cadrage en fonction de la théorie du changement, des besoins décisionnels, des données accessibles et des ressources.

La matrice d'évaluation précisera, pour chaque question, les critères de jugement, les sources et méthodes mobilisées ainsi que les utilisateurs et usages attendus. Toute modification substantielle du périmètre sera soumise au groupe de pilotage. Les questions de capitalisation constitueront une grille d'approfondissement des expériences sélectionnées et ne seront pas appliquées exhaustivement à l'ensemble des activités. L'apprentissage sera également intégré à l'analyse évaluative, notamment par l'examen des facteurs explicatifs, des adaptations et des différences de résultats.

| Critère | Question principale et sous-questions | Utilisateur et usage attendu |
|---|---|---|
| Pertinence | Dans quelle mesure les objectifs et modalités d'intervention ont-ils répondu aux besoins et priorités des institutions bénéficiaires et à leur évolution ?<br>Les appuis et modalités d'assistance technique étaient-ils adaptés aux besoins des ANRP et des partenaires régionaux et académiques ?<br>Le projet a-t-il pris en compte l'évolution du contexte et des priorités nationales et régionales ? | Institutions bénéficiaires, Expertise France et AFD : éclairer le ciblage et l'adaptation des appuis. |
| Cohérence | Dans quelle mesure le projet s'est-il articulé avec les politiques et initiatives pertinentes, les autres partenaires et ses trois composantes ?<br>Les interventions étaient-elles cohérentes avec les politiques nationales et les initiatives régionales et continentales ?<br>Quelle complémentarité avec les autres partenaires techniques et financiers et entre les composantes régionale, nationale et formation ? | Partenaires nationaux et régionaux, Expertise France et AFD : renforcer les complémentarités et l'articulation des interventions. |
| Efficacité | Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints, quels changements sont observables et quels facteurs expliquent les écarts ?<br>Dans quelle mesure les capacités institutionnelles, techniques et professionnelles, | ANRP, partenaires régionaux et établissements de formation, Expertise France et AFD : identifier les mécanismes de réussite et les limites. |

| | | |
|---|---|---|
| | les procédures, outils et mécanismes de régulation ont-ils évolué et sont-ils utilisés ?<br>Quels résultats ont été obtenus en matière de coopération et de coordination entre acteurs ?<br>Quels facteurs ont facilité ou limité l'atteinte des résultats ? | |
| Efficience | Dans quelle mesure les ressources et modalités de mise en œuvre ont-elles été adaptées aux résultats obtenus, et quels écarts de coût, de délai ou d'organisation ont favorisé ou limité l'efficience ?<br>Les modalités de pilotage, de coordination, de suivi et de collaboration ont-elles facilité la réalisation des activités ?<br>Les rôles et responsabilités étaient-ils suffisamment clairs et opérationnels ? | Expertise France, AFD et partenaires de mise en œuvre : apprécier et améliorer le modèle opérationnel. |
| Impact | Quels effets significatifs, attendus ou inattendus, le projet a-t-il contribué à produire et dans quelle mesure cette contribution peut-elle être étayée ?<br>Quels changements sont observables dans les systèmes de régulation ciblés et quelle contribution du projet peut être étayée au regard des autres facteurs et interventions ?<br>Quels éléments permettent d'apprécier la contribution des appuis à un environnement favorable au développement pharmaceutique local, à la qualité et à la sécurité des produits de santé ?<br>Quels effets inattendus, positifs ou négatifs, sont documentés ? | Institutions bénéficiaires, Expertise France et AFD : apprécier la portée des changements, dans les limites des preuves disponibles. |
| Durabilité | Dans quelle mesure les acquis sont-ils susceptibles de se maintenir et quelles conditions restent à réunir ?<br>Les capacités, outils, procédures, dispositifs de formation et mécanismes de coopération sont-ils appropriés et utilisés ?<br>Quelles ressources, responsabilités et conditions institutionnelles sont nécessaires à leur maintien après la clôture ? | Institutions bénéficiaires, partenaires régionaux et académiques, Expertise France et AFD : prioriser la consolidation des acquis. |

Question transversale de synthèse : Quels enseignements doivent éclairer la consolidation des acquis, les pratiques des partenaires et les interventions futures ? Cette question sera alimentée par les analyses évaluatives et les expériences capitalisées, sans constituer une collecte indépendante.

Le prestataire devra apporter une réponse étayée à chacune des six questions principales retenues dans le cadre évaluatif. Les sous-questions seront regroupées, précisées et hiérarchisées pendant le cadrage, sans supprimer une dimension substantielle de l'évaluation sans accord du groupe de pilotage. Toute adaptation sera justifiée au regard des objectifs, des données accessibles et des ressources de la mission. Les jugements formulés devront permettre de recouvrer les principales étapes du cycle du projet et s'appuyer sur des critères de jugement explicités dans la matrice d'évaluation.

## DESCRIPTION DE LA MISSION

### *Méthodologie retenue*

Le projet REG-PHARMA s'inscrit dans la politique SERA d'Expertise France et dispose d'un plan de suivi-évaluation, d'une théorie du changement et d'un cadre logique.

Il est demandé à l'équipe d'évaluation d'associer étroitement le groupe de pilotage de l'évaluation (dont la constitution sera fixé lors de la réunion de lancement de l'évaluation finale) à la construction de la logique d'intervention car des échanges réguliers, de la note de cadrage jusqu'à l'atelier de restitution de l'étude et de la présentation du rapport final.

La phase de démarrage devra également permettre de définir la démarche de capitalisation : grille de sélection des expériences (intérêt d'apprentissage, disponibilité des informations, diversité des contextes, pertinence stratégique et potentiel de transfert), matrice de capitalisation, outils de collecte et d'analyse, modalités de co-analyse et formats des produits de connaissance. La note de cadrage présentera distinctement la matrice d'évaluation et le protocole de capitalisation, ainsi que les modalités d'articulation entre les deux volets.

Le volet capitalisation reposera sur une démarche participative, rigoureuse et orientée vers l'apprentissage. Il combinera une revue documentaire, la sélection concertée des expériences, des entretiens semi-directifs et récits d'expérience, la reconstitution de chronologies et de cartographies d'acteurs, l'analyse comparative de cas, ainsi que des temps de co-analyse et de validation. L'échantillonnage devra être explicite et équilibré entre les composantes régionale, nationale et formation, les espaces UEMOA et CEMAC et les catégories d'acteurs. Les expériences documentées ne devront pas se limiter aux réussites : les difficultés, adaptations, résultats contrastés et limites seront également analysés.

À titre indicatif, la capitalisation portera sur trois à quatre expériences approfondies. Une présélection sera proposée au cadrage et ajustée à partir des premiers résultats de l'évaluation. Le nombre définitif sera arrêté selon l'intérêt d'apprentissage, la pertinence stratégique, la documentation disponible et les ressources. Le portefeuille recherchera une couverture collective des trois composantes et des deux espaces régionaux ; une expérience pourra être transversale et il n'est pas exigé une étude distincte par composante ou espace. Au moins une expérience présentera des difficultés, des adaptations importantes ou des résultats contrastés. La sélection recherchera une diversité utile à l'apprentissage plutôt qu'une représentativité statistique.

Les entretiens seront préparés et conduits à la fois à des fins d'évaluation finale et de capitalisation, lorsque le profil et l'expérience du répondant le permettent. Une même sollicitation recueillera les éléments nécessaires à l'appréciation des résultats et à l'analyse des démarches, arbitrages, adaptations et savoir-faire. Les guides comprendront un socle évaluatif et des modules d'approfondissement adaptés au répondant, sans juxtaposer deux questionnaires exhaustifs. Leur durée sera estimée au cadrage et vérifiée lors du test des outils. Les responsables des deux volets prépareront conjointement l'échantillonnage, les guides et le calendrier. Des compléments ciblés resteront possibles sur la base de lacunes identifiées. Les informations alimenteront une matrice

d'évaluation et une matrice de capitalisation distinctes, avec une traçabilité commune des sources. La collecte couvrira l'ensemble du périmètre évaluatif, y compris les activités non retenues pour la capitalisation. Le consentement précisera les deux usages ; toute citation attribuée ou récit identifiable fera l'objet d'un accord spécifique. La participation à un entretien ne vaudra pas autorisation de publication nominative.

Chaque expérience sera analysée selon une trame commune : problème initial et contexte ; objectifs ; acteurs, rôles et ressources ; chronologie et démarches ; arbitrages ; difficultés et adaptations ; changements documentés et limites ; savoir-faire explicites et tacites ; enseignements, conditions d'application et limites de transférabilité. La synthèse transversale distinguera les enseignements communs des éléments dépendant du contexte. Une pratique ne sera pas qualifiée de transférable sans préciser les adaptations, ressources et conditions nécessaires.

Un atelier dédié de capitalisation sera organisé après le partage et l'actualisation des résultats intermédiaires de l'évaluation, à partir des vérifications factuelles et compléments disponibles, et avant la finalisation des produits. Sur la base d'une synthèse intermédiaire et de fiches d'expériences préremplies, les participants approfondiront les chronologies, les mécanismes de changement, les arbitrages, les difficultés et les savoir-faire ; ils examineront les résultats contrastés, les conditions de pérennisation et les possibilités d'adaptation à d'autres contextes. Les personnes directement impliquées dans les expériences seront mobilisées. Le prestataire proposera le format, la durée, les participants et les modalités d'animation au cadrage ; une journée constitue une base indicative à ajuster aux besoins et au budget. L'atelier donnera lieu à une synthèse, des fiches enrichies et une liste des points restant à vérifier. Il restera distinct de la restitution finale et ne constituera pas une validation collective du jugement évaluatif.

Les phases de l'étude sont les suivantes :

## Phase de démarrage

La phase préparatoire démarrera par une réunion de cadrage avec le groupe de pilotage de l'évaluation. Au cours de cette phase préparatoire, l'équipe d'évaluation devra :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet à évaluer (instruction, exécution, suivi) et à la compréhension de son contexte. Les documents à consulter seront disponibles auprès de l'équipe du projet REG-PHARMA ;

- Analyser les rôles et les relations de/entre les parties prenantes du projet ;

- Reconstruire la logique d'intervention du projet en étudiant le cadre logique du projet afin de : (i) de clarifier les objectifs de l'intervention et de les traduire en une hiérarchie de changements attendus et (ii) d'aider à juger la cohérence interne de l'intervention et III) à identifier les hypothèses de départ (ou postulats, souvent implicites) qui ont guidé a priori le montage du projet, et d'en évaluer a posteriori le bien-fondé ;

- Approfondir le cadre de l'évaluation sur la base des termes de référence, des documents collectés et de la logique d'intervention reconstruite. Plus particulièrement, il s'agira : (i) de préciser les principales questions qui serviront à focaliser le travail d'évaluation sur un nombre restreint de points clés ; (ii) d'établir les étapes du raisonnement qui permettront de répondre aux questions (critères de jugement) ; (iii) de préciser les indicateurs à utiliser pour répondre aux questions et les sources d'informations correspondantes (documentation, entretiens, focus group, enquêtes, …).

À partir de ce travail méthodologique l'équipe d'évaluation proposera une note de cadrage (voir trame en annexe 1) incluant :

- Une description détaillée des objectifs et enjeux de l'évaluation
- Une description détaillée du périmètre de l'évaluation : temporel, géographique, actions constitutives du projet évalué
- Une analyse des parties prenantes
- Une reprise de la théorie du changement du projet
- Une reformulation et priorisation des questions évaluatives associée à des critères de réussite, des indices et indicateurs et aux outils de collecte que l'équipe d'évaluation prévoit de déployer pour apporter des éléments de réponse sous la forme d'une matrice d'évaluation

La note de cadrage précisera également l'opérationnalisation des notions mobilisées dans les jugements (notamment capacités renforcées, appropriation, utilisation des outils et efficience), les critères de jugement et le niveau de preuve attendu pour chaque question principale, en distinguant les changements documentés, les perceptions des acteurs et les hypothèses ou perspectives à plus long terme.

- Une description détaillée de l'approche méthodologique retenue et des outils de collecte à son service
- Un calendrier de réalisation de la mission d'évaluation actualisé
- En annexe : une matrice d'évaluation (voir trame en annexe 2), une première version des protocoles de collecte (guides d'entretien, grille d'observation, guide d'animation des ateliers, etc.) incluant les méthodes d'échantillonnage

Ce cadrage fera l'objet d'un échange entre Expertise France et l'équipe d'évaluation, et permettra de discuter avec l'équipe d'évaluation de la manière dont il entend structurer la démarche évaluative et d'en vérifier la faisabilité.

En cas de reconstitution de la logique d'intervention, il convient de s'assurer que les objectifs redéfinis par l'équipe d'évaluation sont bien partagés par l'équipe projet.

Cette phase préparatoire est clé et permettra de valider la méthodologie proposée par l'équipe d'évaluation grâce au livrable « note de cadrage ».

<u>Acteurs à rencontrer</u>

- Agence Française de Développement (bailleur de fonds du projet REG-PHARMA)
- Expertise France (agence de mise en œuvre du projet REG-PHARMA)

*Partenaires institutionnels mobilisés pour la mise en œuvre de la composante Nationale :*
- Agence béninoise du médicament et des autres produits de santé (ABMed)
- Agence nationale du médicament et des autres produits de santé du Gabon (ANMAPS)

*Partenaires institutionnels mobilisés pour la mise en œuvre de la composante Régionale :*
- Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC)
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

*Partenaires institutionnels mobilisés pour la mise en œuvre de la composante Formation :*
- Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (FMPO/UCAD)

- Unité de Formation et de Recherche Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de l'Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (UFRSPB/UFHB)
- Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes (EHESP)

*Experts individuels mobilisés pour la mise en œuvre des activités :*

- Experts mobilisés dans le cadre des activités du projet REG-PHARMA

Ressources à exploiter lors de cette phase :

- Offre technique du projet initiale et révisée et annexes (2023/2025) ;
- Rapports annuels ;
- Rapports semestriels ;
- Auto-évaluation à mi-parcours du projet REG-PHARMA (juillet 2026) ;
- Compte rendu des comités de pilotage ;
- Théorie du changement et cadre logique révisé ;
- Livrables et rapports de mission des expert.es court terme mobilisé.es ;
- Autres documents jugés nécessaires.

Au cadrage, Expertise France précisera les catégories de données qu'elle pourra mettre à disposition et les éventuelles restrictions, les possibilités d'accès aux données des agences nationales (notamment pour examiner les évolutions de performance), les modalités d'accès aux personnels formés lorsque l'application des compétences est étudiée, ainsi que les possibilités de solliciter des producteurs ou autres acteurs non explicitement listés si les questions retenues le nécessitent. Les limites d'accès seront consignées dans la note de cadrage et prises en compte dans le niveau de preuve attendu.

## Phase de collecte

L'équipe d'évaluation poursuivra l'analyse des données secondaires issues de la revue documentaire et conduira une collecte de données primaires afin de répondre aux questions évaluatives.

Cette collecte sera réalisée à distance et à travers des missions de terrain au Bénin et au Gabon, prévues comme missions obligatoires au regard du périmètre national du projet. Des déplacements complémentaires dans d'autres pays de la zone UEMOA ou CEMAC pourront être proposés et justifiés par le prestataire, sous réserve de leur pertinence, de leur faisabilité et de leur validation par Expertise France. Le prestataire proposera la méthodologie de collecte la plus adaptée aux objectifs de l'évaluation, en mobilisant les approches et outils qu'il jugera pertinents. Le programme détaillé des missions sera partagé avec Expertise France, qui appuiera leur préparation et leur organisation.

À l'issue d'un premier cycle de collecte et d'analyse, un point intermédiaire commun présentera les constats évaluatifs provisoires, les vérifications factuelles nécessaires et l'état d'avancement de la capitalisation. La collecte pourra se poursuivre après ce point d'étape afin de combler les lacunes identifiées. Après partage et actualisation des constats intermédiaires, l'atelier dédié de capitalisation sera organisé avant la finalisation des produits. Les éléments factuels nouveaux issus de l'atelier seront vérifiés avant intégration ; les divergences significatives seront documentées.

## Phase de reporting

### 1) Un point intermédiaire commun

À l'issue du premier cycle de collecte et d'analyse, l'équipe produira un point intermédiaire commun présentant les constats évaluatifs provisoires, les vérifications factuelles et compléments à conduire, ainsi que l'avancement de la capitalisation. Il sera accompagné d'un support de présentation et servira

de base à un échange avec Expertise France et le groupe de pilotage. Ce point d'étape ne mettra pas nécessairement fin à la collecte.

**2) Rapport provisoire d'évaluation**

À l'issue des travaux d'analyse et après l'atelier de capitalisation, l'équipe produira un rapport provisoire d'évaluation de 40 pages maximum hors annexes (cf. annexes 3 et 4), accompagné d'un résumé exécutif provisoire et d'un support de présentation. Ce document fera l'objet d'une revue par Expertise France et les partenaires. Les commentaires et leur traitement seront consignés dans une matrice de réponses. Une version révisée pourra être remise dans le même cycle de revue, sans constituer un rapport analytique supplémentaire.

**3) Rapport final définitif et synthèse**

L'équipe produira ensuite un rapport final définitif intégrant les observations formulées, accompagné du résumé exécutif, d'une fiche synthétique au format demandé par Expertise France, de la matrice de traitement des commentaires et du diaporama final. Une réunion du comité de pilotage pourra être organisée pour discuter les conclusions et recommandations. La validation portera sur la conformité et la qualité des livrables ; elle ne constituera pas une négociation du jugement indépendant.

**4) Produits de capitalisation**

Le portefeuille présélectionné d'expériences sera présenté dans le point intermédiaire commun, avec les premiers éléments documentés et les éventuels ajustements proposés. Les projets de fiches préremplies alimenteront l'atelier dédié de capitalisation.

L'équipe produira les fiches thématiques ou études de cas approfondies correspondant aux trois à quatre expériences retenues à titre indicatif, ainsi qu'une synthèse transversale des enseignements et un plan de valorisation et d'utilisation des connaissances. Ces produits seront complémentaires au rapport final d'évaluation, autonomes et réutilisables. Ils expliciteront les démarches, arbitrages, adaptations, savoir-faire, conditions de pérennisation et limites de transférabilité. Les faits documentés, témoignages, analyses et enseignements proposés seront clairement distingués.

## Phase de restitution et de diffusion

Après validation des livrables finaux, l'équipe animera un atelier de restitution à Dakar destiné aux parties prenantes du projet et aux partenaires concernés. Il présentera les jugements évaluatifs, les conclusions et recommandations, ainsi que les enseignements issus de la capitalisation. Une séquence sera consacrée aux suites possibles pour les pratiques institutionnelles, la consolidation des acquis et les interventions futures, y compris une éventuelle seconde phase. Les partenaires seront invités à identifier les suites envisagées ; Expertise France définira les modalités de suivi après la mission. Cet atelier restera distinct de l'atelier d'approfondissement des expériences organisé en amont.

Le plan de valorisation et d'utilisation précisera, pour chaque enseignement prioritaire : les utilisateurs ; la décision, la pratique ou le processus à éclairer ; le support et la modalité d'échange ; les conditions et précautions d'application ; le responsable proposé pour sa mise en discussion ; et l'échéance indicative.

### Livrables attendus

Les livrables devront être soumis par email sous format Word aux destinataires qui seront indiqués à l'équipe d'évaluation lors de la phase de démarrage. Ils devront être rédigés en français.

| # | Livrables | Pages max. | Date de livraison |
|---|---|---|---|
| 1 | Note de cadrage comprenant la matrice d'évaluation, le protocole de capitalisation, les questions hiérarchisées, la présélection des expériences, les guides communs et le calendrier actualisé | 15 | T0 + 3 semaines |
| 2 | Point intermédiaire commun : constats évaluatifs provisoires, vérifications et compléments à conduire, avancement de la capitalisation et projets de fiches préremplies ; support de présentation | 30 | T0 + 7 semaines (indicatif, à harmoniser au calendrier) |
| 3 | Rapport provisoire d'évaluation, conclusions et recommandations provisoires, résumé exécutif provisoire et support de présentation | 40 | T0 + 11 semaines |
| 4 | Produits consolidés de capitalisation : fiches thématiques ou études de cas (trois à quatre expériences à titre indicatif), synthèse transversale des enseignements et plan de valorisation et d'utilisation | 4 pages maximum par fiche, hors annexes | Après l'atelier dédié et avant la finalisation |
| 5 | Rapport final définitif d'évaluation intégrant les commentaires, résumé exécutif, fiche synthétique au format Expertise France, matrice de traitement des commentaires et diaporama final | 40 pour le rapport ; 4 pour la fiche synthétique | T0 + 15 semaines |
| 6 | Support de restitution finale de l'évaluation et de la capitalisation, intégrant les conclusions, recommandations, enseignements et pistes d'utilisation | 15 diapositives maximum | T0 + 16 semaines |

Un support de présentation type diaporama devra être produit pour chaque réunion de pilotage.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### Pilotage de l'évaluation et gouvernance du projet (facultatif)

L'évaluation est coordonnée par Expertise France avec l'aide d'un comité de pilotage dont la composition sera déterminée au cours de la réunion de lancement.

Les fonctions principales des membres du groupe de pilotage de l'évaluation sont de :

Le dispositif participatif distinguera trois niveaux : la vérification factuelle, qui permet de corriger les erreurs et de compléter les chronologies ; la co-analyse, qui confronte les explications et les enseignements ; et l'appropriation, qui traduit les enseignements en pistes d'action. Les divergences significatives seront documentées et analysées. Le prestataire restera responsable des preuves mobilisées, des analyses et du jugement indépendant. L'accord des partenaires ne constituera pas une

condition de validité des conclusions. La validation des livrables vérifiera leur conformité aux TdR et leur qualité ; les commentaires et leur traitement seront retracés dans une matrice de réponses.

- Conseiller et orienter les choix relatifs à l'évaluation ;
- Proposer des décisions sur les ajustements à opérer dans la conduite de l'évaluation ;
- Valider les livrables remis par les évaluateurs.

Des échanges avec le groupe de pilotage sont prévus aux étapes suivantes :

1. Au début de l'étude, avant la phase de démarrage ;
2. En phase de démarrage, pour valider la méthodologie générale de mise en œuvre, le plan de collecte des données et la présentation espérée des livrables attendus, et valider la note de cadrage ;
3. Lors du point intermédiaire commun, pour partager les constats provisoires, les vérifications factuelles et les compléments nécessaires ;
4. Après l'atelier de capitalisation, pour discuter les conclusions, les recommandations et les enseignements, sans se substituer au jugement indépendant du prestataire ;
5. Pour valider le rapport final en fonction de l'étendue des points restant à arbitrer, sinon par courriels.

## Modalités de coordination

Un comité de pilotage de l'évaluation sera constitué afin d'assurer le cadrage stratégique et méthodologique de la mission, de suivre son avancement et de discuter les principaux résultats à chaque étape. Il sera associé à la réunion de lancement, à la validation du cadrage et des outils, au point intermédiaire après les premières collectes et analyses, à la discussion des conclusions et enseignements, puis à la validation des livrables finaux et à la restitution. La composition de ce comité sera définie lors de la réunion de lancement.

L'équipe d'évaluation travaillera étroitement avec le comité de pilotage à la construction de son raisonnement, par des liens réguliers tout au long de la mission, de la note de cadrage jusqu'à la réunion de présentation du rapport provisoire. En particulier, un partage des constats et des premiers éléments d'analyse doit se faire avant la rédaction du rapport intermédiaire.
Les réunions auront lieu en ligne. Il est suggéré aux consultants de créer un espace partagé (type Sharepoint, Google Docs, etc.) pour assurer le partage des documents en amont des réunions de coordination.

Une coordination opérationnelle entre les deux volets (évaluation et capitalisation) sera organisée afin de partager, dans le respect des règles de confidentialité et des dispositions contractuelles, un socle documentaire commun et de séquencer autant que possible les sollicitations des mêmes interlocuteurs. Expertise France facilitera la coordination des calendriers et le partage des informations factuelles utiles ; l'équipe d'évaluation restera responsable de ses propres analyses et conclusions. Le calendrier de capitalisation devra permettre la production de ses livrables sans dépendre de la remise du rapport final d'évaluation. Il est attendu que les deux processus soient concomitants et tendent à s'alimenter mutuellement.

La vérification factuelle, la co-analyse et la validation seront distinguées. Le prestataire documentera les éventuelles divergences de vues et conservera la responsabilité de ses analyses et conclusions. Les commentaires formulés sur les livrables et les suites qui leur seront données seront consignés dans une matrice de réponses.

La langue de travail est le français.

## Organisation des missions de terrain

L'équipe d'évaluation devra assurer l'organisation des missions de terrain obligatoires au Bénin et au Gabon, ainsi que des déplacements complémentaires éventuellement proposés et validés. Expertise France pourra appuyer les démarches nécessaires (conseils logistiques, lettres d'invitation, mise en relation avec les partenaires à rencontrer, etc.). Le prestataire sera responsable de la gestion des aspects sécuritaires et logistiques de la mission. Les déplacements complémentaires devront être justifiés dans l'offre technique et financière.

## Calendrier

La mission se déroulera sur une période indicative de 16 semaines, entre novembre 2026 et février 2027. Le calendrier détaillé sera proposé par le prestataire et validé au démarrage. Il devra permettre le partage et l'actualisation des constats intermédiaires, la tenue de l'atelier dédié de capitalisation, les vérifications ciblées puis la finalisation des deux volets. Certaines activités pourront se chevaucher ; la capitalisation ne devra pas attendre la remise du rapport final pour démarrer. La date d'arrêt des données et la date à laquelle les résultats devront être disponibles pour éclairer les décisions de poursuite ou de seconde phase devront être précisées par Expertise France avant publication.

| # | Activités | Lieu | Période | Durée estimative (jour/homme) |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Cadrage des deux volets : réunion de lancement ; revue documentaire ; hiérarchisation des questions ; clarification des critères de jugement et des usages ; présélection des expériences ; définition des matrices distinctes, des guides communs, de l'échantillonnage et des modalités de coordination ; note de cadrage. | À distance | Semaines 1 à 3 | 10 |
| 2 | Collecte mutualisée : entretiens à double finalité lorsque pertinent ; collecte des données nécessaires à l'évaluation sur l'ensemble du périmètre ; missions de terrain obligatoires au Bénin et au Gabon ; documentation initiale des expériences retenues. | À distance, Bénin et Gabon ; autres pays selon justification et validation | Semaines 3 à 8 | 15 |
| 3 | Analyse intermédiaire et actualisation : triangulation initiale ; partage des constats provisoires ; vérification factuelle ; identification des lacunes et compléments ; poursuite éventuelle de la collecte ; préparation des fiches d'expériences préremplies. | À distance | Semaines 7 à 10 | 7 |
| 4 | Atelier dédié de capitalisation : approfondissement des expériences à partir des résultats intermédiaires actualisés ; chronologies, mécanismes de changement, arbitrages, difficultés, savoir-faire et conditions | À Dakar ou autre modalité à proposer et | Semaines 10 à 11 (indicatif) | 4 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | de réutilisation ; synthèse de l'atelier et fiches enrichies. | valider au cadrage | | |
| 5 | Consolidation et finalisation : compléments ciblés ; jugements évaluatifs ; conclusions et recommandations ; finalisation des fiches, de la synthèse transversale et du plan d'utilisation ; revue des livrables et matrice de traitement des commentaires. | À distance | Semaines 11 à 15 | 12 |
| 6 | Restitution finale et valorisation : préparation et animation de l'atelier de restitution à Dakar ; présentation des conclusions, recommandations, enseignements et pistes d'utilisation ; finalisation du support. | Dakar | Semaine 16 | 5 |

L'équipe d'évaluation sélectionnée devra proposer dans son offre un plan de travail détaillé incluant les jours travaillés par activité et par membre de l'équipe d'évaluation, ainsi que les dates et lieux indicatifs. Ce plan de travail sera discuté et validé lors de la réunion de démarrage.

## MOYENS

### Profil(s) demandé(s)

#### Expertises attendues

**1) Nombre d'experts par mission :**

- L'équipe sera composée d'au moins 2 expert.es.
  Au moins un.e expert.e avec des connaissances dans le milieu de la réglementation et de la régulation pharmaceutique sera apprécié.
- Si possible, l'équipe devra associer des profils nationaux et internationaux.

**2) Profil de l'expert (des experts) désigné(s) en charge de l'exécution du contrat :**

**Qualifications et expériences :**

- Titulaire d'un diplôme universitaire (3eme cycle) dans un domaine pertinent à la mission : en santé publique, sciences sociales, coopération internationale, ingénierie de projet ou expérience équivalente ;
- Expérience éprouvée de 7 ans minimum sur les enjeux de suivi-évaluation, particulièrement dans la conduite d'évaluations externes ;
- Expérience de coordination multi-acteurs ;
- Expérience avérée dans des projets d'assistance technique auprès des institutions publiques ;
- Une expérience dans des projets similaires ou des connaissances en gestion de projet seraient très appréciées ;
- Connaissance démontrée de la région d'intervention (Afrique subsaharienne francophone, zones UEMOA et CEMAC).

**Compétences métier :**

- Très bonne maitrise des outils et pratiques de gestion de projet et de suivi-évaluation (théorie du changement, cadre logique, planification, reporting, etc.) et connaissance des pratiques des bailleurs de fonds, notamment l'AFD ;
- Très bonnes connaissances des méthodes et outils de suivi-évaluation et apprentissage, notamment à travers des méthodes participatives ;
- Bonne maîtrise d'Excel et des logiciels de collecte de données et de visualisation de données ;
- Bonne capacité en animation de processus et planification participative ;
- Dynamisme et autonomie dans l'organisation de la mission et des activités ;
- Très bon relationnel et très bonne capacité d'adaptation.

**Compétences administratives :**

- Excellente maîtrise des outils bureautiques (MS Office : Word, Excel, PowerPoint et de leur équivalents LibreOffice) ;
- Excellentes qualités de communication et d'organisation ;

**Compétences linguistiques :**

- Excellente maîtrise du français, écrit et parlé (bonnes capacités de rédaction, de synthèse et d'analyse…) ;

**Compétences complémentaires attendues pour le volet capitalisation :**

- L'équipe devra réunir, en complément des compétences en évaluation externe, une expertise confirmée en capitalisation, apprentissage organisationnel et gestion des connaissances. Cette expertise devra justifier d'une expérience significative dans la documentation et l'analyse d'expériences, la conduite d'entretiens qualitatifs, de récits d'expérience, d'études de cas et d'ateliers de co-analyse, ainsi que dans la production de supports de connaissance accessibles et réutilisables.
- Une expérience d'au moins 7 ans dans la conduite de démarches de capitalisation ou d'apprentissage est attendue pour le profil principal en charge de ce volet.
- Une bonne connaissance des systèmes de santé et des enjeux de réglementation pharmaceutique est fortement appréciée ; une expérience auprès d'ANRP, d'institutions publiques, d'organisations régionales ou dans les espaces UEMOA/CEMAC constitue un atout.
- L'équipe devra expliciter la complémentarité des profils et désigner clairement le ou les responsables de chacun des deux volets.

## Organisation attendue de l'équipe

Pour cette mission, Expertise France à travers le projet REG-PHARMA, souhaite mobiliser une équipe d'évaluation indépendante ou une agence d'évaluation, composée de préférence de profils mixtes (national et international), et d'une expertise en réglementation et régulation pharmaceutique.

Une offre une répartition des rôles et responsabilités tout au long du processus d'évaluation devra être transmise lors du processus de sélection et sera discutée et validée lors de la réunion de démarrage.

## Contenu des offres

Expertise France sélectionnera l'offre qui présente la meilleure notation sur la base de la grille suivante, et les elles devront inclure :

- Une offre technique : compréhension et commentaires sur les éléments des termes de référence, méthodologie, composition de l'équipe d'évaluation, les CV et expériences similaires, ainsi que les éléments mentionnés dans ces termes de référence (plan de travail détaillé, répartition des rôles et responsabilités) – 60 points ;

L'offre technique devra également préciser : la méthodologie de capitalisation et son articulation avec l'évaluation ; les critères de sélection et le nombre indicatif d'expériences à documenter (trois à quatre à titre indicatif) ; l'échantillonnage proposé et la couverture collective des deux espaces régionaux et des trois composantes ; les outils de collecte, de reconstruction et d'analyse des expériences ; les formats envisagés pour les fiches et produits de connaissance ; les modalités de co-analyse, de vérification factuelle, de l'atelier dédié et de la restitution ; la répartition des jours par expert, activité et volet ; les opérations mutualisées ; les hypothèses logistiques et les coûts associés. Les limites de pages des livrables s'entendent hors annexes.

- Une offre financière : budget global de l'évaluation comprenant le coût journalier de chaque intervenant ; la décomposition des jours par expert, activité et volet ; l'identification des opérations mutualisées ; les coûts d'entretiens, de déplacements et d'ateliers ; les coûts annexes (prestations et documents complémentaires) ; les frais de transport (international et local) et les frais logistiques ; ainsi que les modalités de paiement proposées.

L'offre précisera toute prise en charge directe envisagée par Expertise France afin d'éviter les omissions et doubles imputations. Le budget devra démontrer la faisabilité de la mission dans l'enveloppe estimative de 40 000 € HT et le volume indicatif de 53 jours-personne, sans préjudice des ajustements proposés et justifiés par le prestataire. – 40 points.

# ANNEXES DES TERMES DE REFERENCE

1. Cadre logique du projet
2. Théorie du changement du projet
3. Trame de note de cadrage
4. Trame de matrice d'évaluation
5. Grille qualité note de cadrage et rapport
6. Plan type du rapport d'évaluation
7. Modèle EF de synthèse du rapport finale
8. Rapport d'auto-évaluation à mi-parcours du projet

Les annexes 3 à 8 seront transmises aux candidat.es retenu.es

# Annexe 1 – Cadre logique du projet



REG-PHARMA -
Cadre logique révisé

# Annexe 2 – Théorie du changement du projet

